

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14  
présents : 12  
votants : 12

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2015.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET, Claude GERNIGON,

Conseillers absent: N. GUINAND, Denis GENOUD,

---

## SIVU

### 1/ SIVU Beaupré – Avance de Trésorerie

Le Conseil Municipal se voit informé de la situation financière du SIVU. Il ressort des éléments présentés au Conseil que le SIVU n'est pas en mesure de financer ses dépenses obligatoires d'ici au 31 décembre 2015. Afin de rectifier la situation, il est demandé aux communes de Beaumont et de Présilly d'accorder une avance de trésorerie au SIVU pour lui permettre de clôturer son exercice budgétaire.

Le montant total demandé est de 340.000€ partagé à 80% pour Beaumont (272.000€) et 20% pour Présilly (68.000€).

Cette somme fera l'objet d'une avance de trésorerie au profit du SIVU Beaupré remboursable par moitié sur l'exercice budgétaire 2016.

Le conseil prenant acte de ce besoin immédiat, demande à ce que le SIVU mette en place toutes les mesures jugées nécessaires pour qu'une telle situation ne puisse à nouveau survenir. Il insiste sur le besoin de renforcer les contrôles, en particulier comptables, auxquels le SIVU est soumis.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**Autorise** une avance de trésorerie au profit du SIVU pour un montant de 68.000 € remboursable par moitié sur l'exercice 2016.

**D'autoriser** M. Le Maire à effectuer tous les actes en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Demande** au SIVU de prendre, dès que possible, les mesures pour satisfaire aux demandes suivantes.

- La réalisation d'une présentation budgétaire mensuelle aux représentants du SIVU.
- La présentation trimestrielle des comptes de gestion.
- La préparation d'un plan d'optimisation des coûts de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30,

Le Maire,

Nicolas DUPERRET